

## Fiche tarification applicable au 01/01/2024

### Versements

#### Frais

4,80% du montant versé

### Transferts

#### Frais

<b>Frais de transfert sortant</b>	1% de la valeur des droits individuels, si le transfert est demandé au cours des 5 premières années de l'adhésion. 0% au-delà de 5 ans d'adhésion ou si le transfert intervient à compter de l'échéance mentionnée à l'article L. 224-1 du CMF.
<b>Frais de transfert entrant</b>	4,80 %

### Encours

#### Frais

<b>Encours Euro (Constitution)</b>	1,00%
<b>Encours Euro (Phase de rente)</b>	1,00%
<b>Encours sur support d'attente (délai de renonciation)</b>	1,00%
<b>UC Gestion Libre</b>	1,00%
<b>UC Gestion Pilotée</b>	0,90%
<b>SCPI (Société Civile de Placement Immobilier)</b>	1% sur encours 10 % des dividendes versés sont prélevés par l'Assureur

### Arbitrages

#### Frais

<b>Arbitrages automatiques dans le cadre du pilotage retraite</b>	Arbitrages effectués sans frais
<b>Arbitrage libre</b>	Un arbitrage gratuit par année civile. Pour les arbitrages suivants : 0,50 % du montant transféré
<b>Arbitrage automatique des plus-values</b>	Arbitrages effectués sans frais
<b>Investissement progressif</b>	